

Résolution n° 42

MISSION DU COMITÉ : Politique

Objet : Possibilités d'adhésion internationale

1 ATTENDU QUE l'Association internationale des pompiers
2 a été fondée en 1918 par des représentants de
3 66 services d'incendie des États-Unis et
4 du Canada, avec pour objectif de donner à nos confrères et consœurs pompiers
5 la possibilité de s'exprimer sur leurs conditions de travail, leurs salaires,
6 leur formation, leurs conditions de vie, leur santé et leur sécurité; et

7 ATTENDU QUE l'AIP compte aujourd'hui
8 plus de 3 500 sections locales représentant plus
9 345 000 pompiers et travailleurs médicaux; et
10 d'urgence; et

11 ATTENDU QUE les membres de l'AIP comptent sur
12 l'expertise de près de 200 employés partout aux États-Unis
13 et au Canada pour mener le travail de la section dans les domaines de
14 la santé, de la sécurité et de la médecine,
15 de l'éducation et de la formation, des affaires gouvernementales et
16 politiques, et plus encore; et

17 ATTENDU QU'aujourd'hui, partout dans le monde,
18 les pompiers et le personnel médical d'urgence se tiennent prêts
19 à intervenir, quel que soit le danger, l'origine de
20 l'appel ou la personne qui
21 appelle; et

22 ATTENDU QUE notre travail comporte des dangers, mais
23 cela ne veut pas dire que nous acceptons tous
24 les risques ou que nous ne pouvons pas veiller à la santé de nos
25 membres; et

26 ATTENDU QU'en 2007, l'AIP a joint les
27 syndicats d'Australie, du Royaume-Uni et de
28 la Nouvelle-Zélande pour former l'Alliance mondiale; et

29 ATTENDU QUE l'Alliance mondiale poursuit sa
30 croissance; et en 2023 les dirigeants de l'Australie, du Danemark,
31 de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Islande
32 et de la Nouvelle-Zélande se sont rendus à New York pour
33 assister au Symposium John A. Redmond de l'AIP sur la santé et la sécurité;
34 et

35 IL EST ATTENDU QUE ces échanges ont démontré que
36 ces enjeux étaient de nature globale et qu'ils requéraient
37 une vision et des efforts communs pour répondre
38 aux préoccupations des pompiers en matière de santé, de sécurité, de santé comportementale
39 et de directives opérationnelles; et

40 ATTENDU QUE les dangers et les risques
41 auxquels sont confrontés les pompiers ont considérablement changé ces

42 dernières décennies : les incendies brûlent plus vite et
43 avec davantage de combustibles synthétiques, les méthodes de
44 construction de bâtiments réduisent la masse et entraînent un
45 effondrement plus rapide, et les nouvelles technologies créent une dynamique du feu et
46 des défis techniques en matière de sauvetage en constante évolution;

47 ATTENDU QUE les changements climatiques ont pour effet
48 d'aggraver les incendies de forêt et d'autres phénomènes météorologiques, les rendant
49 plus extrêmes, plus fréquents et mortels; et

50 ATTENDU QUE l'AIP a participé à un atelier
51 en Grèce – qui a connu son hiver le plus chaud jamais
52 enregistré – sur la formation et l'évolution des dynamiques;

53 ATTENDU QUE l'AIP a joué un rôle de premier plan dans
54 le développement de nouvelles technologies, stratégies et formations
55 visant à améliorer la sécurité et les compétences des pompiers
56 lors des interventions en milieu périurbain. Le
57 programme de formation de l'AIP pour les interventions en milieu périurbain
58 propose une formation efficace et uniforme aux
59 pompiers ayant reçu une formation en incendies de bâtiment et qui interviennent en milieu
60 périurbain, et les gouvernements canadien et américain ont
61 reconnu cette formation de pointe, accordant des
62 subventions aux services locaux pour planifier
63 la formation IMP de l'AIP; et

64 ATTENDU QUE, alors que les nouvelles technologies, telles que les batteries
65 lithium-ion, sont présentes sur le marché, créant
66 de nouveaux risques pour les citoyens et les pompiers en intervention
67 responsables de mener à bien la situation, l'AIP s'est associée
68 au ministère américain de l'Énergie et l'Institut de recherche
69 sur la sécurité des pompiers UL, afin de
70 mener des recherches sur les systèmes de stockage d'énergie
71 installés dans les propriétés résidentielles.

72 L'AIP s'est engagée à partager ces renseignements
73 avec ses membres et la communauté internationale
74 des pompiers; et

75 ATTENDU QUE l'AIP s'est engagée auprès de
76 partenaires internationaux, tels que les Forces de défense
77 civile de Singapour, pour partager les efforts de recherche
78 et les enseignements tirés afin d'aider à mieux comprendre
79 les conditions de défaillance des batteries et d'élaborer des outils de
80 formation; et

81 ATTENDU QUE, durant la pandémie de COVID,
82 l'AIP a collaboré avec des représentants du
83 Comité international de la Croix-Rouge pour créer un
84 groupe de travail international chargé de définir les meilleures pratiques
85 pour la prise en charge de patients atteints de la COVID. Notre
86 partenariat s'est poursuivi avec le syndicat des pompiers d'Israël
87 et l'agence nationale en SMU d'Israël

88 pour l'analyse des incidents majeurs ayant entraîné des pertes massives dans chaque
89 pays; et
90 ATTENDU QU'en 2021, le personnel du commandement
91 du Front intérieur israélien a aidé les membres
92 de l'AIP en Floride à mener des opérations de recherche et de sauvetage
93 après l'effondrement d'un immeuble, et
94 en 2024, à la suite d'un attentat terroriste dévastateur, des pompiers de Miami Beach,
95 membres de la section locale 1510 de l'AIP,
96 se sont rendus en Israël pour prêter main-forte
97 aux pompiers israéliens; et
98 ATTENDU QUE le cancer professionnel est aujourd'hui
99 la première cause de mortalité chez les pompiers aux États-Unis et au
100 Canada, et qu'il est responsable de presque 75 % des noms figurant sur le monument commémoratif de l'AIP
101 à Colorado Springs, en hommage aux
102 pompiers morts en service; et
103 ATTENDU QUE, comprenant la nécessité d'étudier
104 plus en profondeur le lien entre le cancer et
105 l'exposition aux contaminants sur les lieux de travail, le président général a
106 nommé un médecin-chef et un conseiller scientifique en chef,
107 et a créé le Département des sciences et de la
108 recherche; et
109 ATTENDU QUE, il y a deux ans, les délégués
110 réunis lors du 56^e Congrès de l'AIP ont adopté
111 La Résolution n° 19 – le Comité de recherche sur le
112 cancer, afin de constituer un fonds de recherche sur le
113 cancer, et ont reconnu notre responsabilité pour le partage
114 de nos connaissances avec les pompiers du monde entier, afin de contribuer à la protection de
115 nos confrères et consœurs; et
116 ATTENDU QUE le cancer n'est pas la seule maladie
117 causant le décès de membres de l'AIP. En effet,
118 nos membres sont exposés à un risque accru
119 de développer une maladie cardiovasculaire et d'en mourir;
120 il s'agit de la principale cause de décès au travail chez les pompiers; et
121 ATTENDU QUE, en réponse aux traumatismes et au stress
122 auxquels nos membres sont exposés chaque jour, aux niveaux
123 plus élevés d'ESPT – comparés au grand public – diagnostiqués
124 dans les services d'incendie, l'AIP a développé des
125 programmes de soutien et de formation de pointe par les
126 pairs, et a mis en place un centre de rétablissement de la toxicomanie pour
127 les membres de l'AIP; et
128 ATTENDU QUE nous avons cerné les risques
129 d'exposition au SPFA dans nos équipements de protection, nous nous sommes
130 associés aux chefs des services d'incendie métropolitains pour
131 publier un exposé de principes mettant en garde contre ces
132 dangers, et nous nous sommes associés à différents alliés
133 au sein de groupes de travail environnementaux et à tous les niveaux

134 de gouvernement aux États-Unis et au Canada pour éradiquer ces éléments cancérigènes
135 des services d'incendie; et

136 ATTENDU QUE nous devons à nos membres décédés
137 et aux générations futures de rendre notre travail plus sécuritaire, et cette
138 responsabilité s'étend à nos pompiers et pompières
139 qui répondent à l'appel pour offrir du soutien dans leur
140 pays respectif; et

141 ATTENDU QUE l'AIP est dans une position privilégiée,
142 en tant que dirigeant syndical et en tant que leader dans la
143 recherche, la défense des droits et le développement
144 éducationnel des pompiers, à titre de porte-parole international et associé pour
145 la sécurité des pompiers; et

146 ATTENDU QUE l'AIP, en comptant un plus grand nombre de
147 membres et de partenaires internationaux, peut devenir un
148 agent de changement et avoir un impact sur la santé des pompiers
149 dans le monde entier; par conséquent

150 IL EST RÉSOLU QUE les délégués réunis donnent
151 au Conseil exécutif de l'AIP le pouvoir d'étudier les
152 moyens de développer différentes voies ou
153 occasions pour que l'AIP développe des niveaux
154 d'adhésion pour les pompiers, ambulanciers et
155 secouristes du monde entier; et de plus

156 IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de l'AIP se
157 concentrera sur ces adhésions potentielles à
158 l'AIP, aux parties prenantes, aux rapports de recherche, au matériel
159 didactique, aux services de formation, aux programmes de
160 santé et de bien-être, ainsi qu'à d'autres services potentiels; et
161 de plus

162 IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de l'AIP
163 détermine ces niveaux d'adhésion et peut
164 procéder à une période d'essai initiale avant que les
165 membres soient reconvoqués au 58^e Congrès de l'AIP.

Soumis par : le Conseil exécutif de l'AIP

Estimation des coûts : **Aucun**

Désignation annuelle ou perpétuelle : **S. O.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter

ACTION DU CONGRÈS : Adoptée